## REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Clermont Canton de St Just-en-Chaussée

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESQUENNOY

## Séance du vendredi 30 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

#### **Membres présents** :

Mr EVRARD Jean-Marc, Mme TROLLE Annie, Mme BALLU Martine, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mr VAN DAELE Patrick, Mr HERMENT Maurice, Mme DELATTRE Corinne, Mr LECOINTE Daniel, Mr MULLIEZ Vianney

#### Membres absents:

- Mr GSCHWIND Henri
- Mr GERMAIN Sylvain (pouvoir à Mme Trollé)
- Mme DELORMEL Brigitte
- Mr CNUDDE Philippe (pouvoir à Mr Lamoise)
- Mme RUCQUOY Cydalia (pouvoir à Mr Evrard)

#### **ORDRE DU JOUR**:

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ☼ Désignation d'un secrétaire de séance
- - \$\times\$ vote du compte de gestion 2017 (commune + eau et assainissement)
  - vote du compte administratif 2017 (commune + eau et assainissement)
  - \$\\$\ \angle \text{ affectation de résultat (commune + eau et assainissement)}
  - budget primitif 2018 (commune + eau et assainissement)
  - vote des taxes
  - vote des subventions aux associations
  - Avenants marché église
  - sprobation devis porte CPI
  - \$ Convention d'occupation temporaire du domaine public
  - 🖔 motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classe
  - Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point

#### A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur VAN DAELE Patrick se propose comme secrétaire de séance et est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

### C – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2017 (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017.
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté du SNDE du 26 juillet 2010.
- Décide d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro N°2018/03/01

#### **D - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017**

#### 1/ Commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice. Madame la Trésorière de Breteuil le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les membres du Conseil Municipal ont vérifié le compte administratif de la commune et le compte de gestion de la trésorerie et ont constaté qu'ils étaient identiques. Après en avoir délibéré, ils décident à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- d'adopter le compte de gestion 2017 de la commune.
- d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro
   N°2018/03/02

#### 2/ Eau et assainissement

Les membres du Conseil Municipal ont vérifié le compte administratif et le compte de gestion du budget de l'eau et ont constaté qu'ils étaient identiques. Après en avoir délibéré, ils décident à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- d'adopter le compte de gestion 2017 du Service Eau et assainissement.
- d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro N°2018/03/03

#### E - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (commune + eau et assainissement)

Conformément à la loi, une note de synthèse a été préparée et distribuée aux membres du conseil et annexée au présent procès-verbal.

#### 1/ Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017 de la commune qui se résume ainsi :

#### ◆ Section d'investissement

Dépenses Réalisé : 120 139,97 €

Déficit d'invest. Reporté 149 488,78 € Reste à réaliser : 146 604,00 €

Recettes Réalisé : 228 120.66 €

Reste à réaliser : 0,00 €

◆ Section de fonctionnement

Dépenses Réalisé : 430 920,91 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes Réalisé : 518 795,27 €

Exc fonction. Reporté 212 785,66 € Reste à réaliser : 0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 :

INVESTISSEMENT : - 188 112,09 €
FONCTIONNEMENT : +300 660,02 €
EXCEDENT DE RESULTAT : +112 547,93 €

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la parole à Madame TROLLE, doyenne d'âge, pour procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR) :

- d'approuver le compte administratif 2017 de la Commune.
- d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro
   N°2018/03/04

#### 2/ Eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017 du budget de l'eau qui se résume ainsi :

#### ◆ Section d'investissement

Dépenses Réalisé : 22 213,55 €

Déficit Invest. Reporté 5 712,79 € Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes Réalisé : 21 720,31 €

Reste à réaliser : 0,00 €

◆ <u>Section de fonctionnement</u>

Dépenses Réalisé : 83 282,09 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes Réalisé: 77 601,13 €

Exc fonction. Reporté 200 423,90 € Reste à réaliser : 0,00 €

#### RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET DE L'EAU EXERCICE 2017 :

INVESTISSEMENT : - 6 206,03 €

FONCTIONNEMENT : 194 742,94 €

EXCEDENT DE RESULTAT : 188 536,91 €

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la parole à Madame TROLLE Annie, doyenne d'âge, pour procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR) :

- d'approuver le compte administratif 2017 du Service Eau et assainissement.
- d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro N°2018/03/05

#### **F – AFFECTATION DE RESULTAT**

#### 1/ Commune

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
- considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
- considérant que le compte administratif fait apparaître :
- Un excédent de fonctionnement de : 87 874,36 €
   Un excédent de fonctionnement reporté de : 212 785,66 €
  Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 300 660,02 €

- Un excédent d'investissement de :	107 980,69 €
- Un déficit d'investissement reporté de :	-149 488,78 €
Soit un déficit d'investissement de : - Un besoin de financement des restes à réaliser de :	41 508,09 € 146 604,00 €
Soit un besoin de financement de :	

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

d'affecter, le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	300 660,02 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	188 112,09 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	112 547,93 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	41 508,09 €

d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro
 N°2018/03/06

#### 2/ Eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	- 5 680,96 €	
- Un excédent de fonctionnement reporté de :	200 423,90 €	
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<u>194 742,94 €</u>	
- Un déficit d'investissement de :	- 493,24 €	
- Un déficit d'investissement reporté de :	- 5 712,79 €	
Soit un déficit d'investissement cumulé de :	- <u>6 206,03 €</u>	

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	194 742,94 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	6 206,03 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	188 536,91 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	6 206,03 €

d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro
 N°2018/03/07

#### **G - BUDGET PRIMITIF 2018**

#### 1/ Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2018 qui se présente ainsi :

#### ◆ Section d'investissement

Dépenses 268 412,00 € Recettes 307 274,00 €

#### ◆ Section de fonctionnement

Dépenses 602 495,00 € Recettes 602 495,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- d'adopter le budget 2018 de la commune.
- d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro N°2018/03/08

#### 2/ Eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du Service des Eaux pour l'année 2018 qui se présente ainsi :

#### ◆ Section d'investissement

Dépenses 53 129,00 € Recettes 59 952,00 €

#### ◆ Section de fonctionnement

Dépenses 266 169,00 € Recettes 266 169,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- > d'adopter le budget 2018 du Service Eau et assainissement.
- → d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro

  N°2018/03/09

#### **H – VOTE DU TAUX DES TAXES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux des taxes communales appliqués en 2017 :

Nature de la Taxe	Rappel taux	
	Communal 2017	
Taxe d'habitation	13,57 %	
Taxe foncière sur le bâti	17,47 %	
Taxe foncière sur le non bâti	45,98 %	
Cotisation Foncière des Entreprises	16,63 %	

- Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu le code des impôts et notamment les articles 1636 B sexties et 1636 B septies ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR), décide :

 De fixer le taux d'imposition des taxes communales pour l'exercice 2018, comme suit :

Nature de la Taxe	Taux Communal 2018	
Taxe d'habitation	13,57 %	
Taxe foncière sur le bâti	17,47 %	
Taxe foncière sur le non bâti	45,98 %	
Cotisation Foncière des Entreprises	16,63 %	

→ d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro

N°2018/03/10

#### I – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après délibération, le Conseil adopte après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- , les propositions détaillées ci-dessous de la commission associations :
  - De fixer les subventions aux associations comme suit :

	POUR RAPPEL	
ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2017	SUBVENTIONS 2018
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (montant ajusté selon barème)	361,50 €	478,40 €
LA FANFARE DE BONNEUIL	300,00 €	300,00 €
FNCPG-CATM – ANCIENS COMBATTANTS	225,00 €	225,00 €
LA CHENAIE	540,00 €	540,00 €
ESQUENNOY PATRIMOINE	100,00 €	0,00€
ASOEB – BASKET BALL	675,00 €	650,00 €
AP3E	0,00 €	0,00€
AMITIE AVANT TOUT	0,00 €	0,00€
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT	1170,00€	1170,00€
JARDINS PARTAGES	0,00 €	0,00 €
ECOLE PRIMAIRE	1500,00 €	1500,00 €
RABE	675,00 €	675,00 €
TOP GYM	675,00 €	675,00 €
Association de chasse	200,00 €	200,00 €
AMICALE DES POMPIERS	0,00 €	0,00€
COMITE DES ASSOCIATIONS	0.00 €	0,00€
ASSOCIATION THAÏS	0.00 €	0,00€

<sup>→</sup> d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro

N°2018/03/11

### J – AVENANTS AU MARCHE EGLISE

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que les travaux de l'église se terminent. Toutefois, quelques imprévus ont dû être pris en compte induisant un léger report de la date de fin de travaux qui est fixée pour l'ensemble des lots au 30 avril 2018 :

- le lot 2 de l'entreprise De Pierre a été complété par la fourniture et la pose de pierres au droit des colonnes de la tribune et de l'escalier de la chaire. Des joints doivent être refaits au niveau du dallage, de même qu'un badigeon au niveau du soubassement du chœur. Enfin les angelots des chapelles latérales sont trop abimés et plusieurs doivent être reconstitués. Ces travaux entraînent une plus value de 5805,20 € HT. De ce fait le montant du nouveau marché est porté à 20229,20 € HT.
- Le lot 4 de l'entreprise Delaforge nécessite une reprise de la charpente du dôme. Ces travaux entraînent un supplément de 3223,80 € HT. De ce fait, le montant du nouveau marché est porté à 57333,22 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- Approuve la passation des avenants pour les lots 2, 4 et 5.
- Autorise monsieur le maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation des avenants cités ci-dessus.
- d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro
   N°2018/03/12

#### K – ACCEPTATION DE DEVIS POUR LA PORTE DU CPI

Certains éléments manquant encore, ce sujet sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil.

#### L – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le déploiement de la fibre optique implique l'établissement d'un Sous Répartiteur Optique (SRO) sur le territoire de la commune d'Esquennoy. Une convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public doit être établie pour une durée de 20 ans entre la commune et le SMOTHD afin d'établir un SRO sur une surface d'environ 4 m², rue des aires, à proximité du répartiteur d'Orange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR), décide :

- d'accepter la convention temporaire du domaine public pour une durée de 20 ans pour la réalisation d'un Sous Répartiteur Optique
- délègue au maire tout pouvoir pour signer ladite convention avec le SMOTHD
- d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro N°2018/03/13

# M – MOTION POUR L'INSTAURATION D'UN MORATOIRE SUR LES FERMETURES DE CLASSE

Le Comité technique spécial départemental de l'Education Nationale a annoncé en février 2018 que 46 classes d'écoles élémentaires de l'Oise pourraient être fermées à la rentrée prochaine, tandis que seulement 23 nouvelles classes seraient ouvertes. Le département de l'Oise subirait ainsi une perte nette de 23 classes à laquelle d'autres classes soumises à comptage pourraient s'ajouter. L'Oise fait partie des dix départements concentrant le plus de difficultés pour l'apprentissage de la lecture.

Ces fermetures de classes concernent majoritairement des communes rurales. Bien qu'actuellement non concernée, la commune d'Esquennoy se souvient d'un passé relativement récent encore inscrit dans toutes les mémoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR), décide :

- de demander au gouvernement l'instauration immédiate et effective d'un moratoire sur les fermetures de classes.
- > De faire parvenir cette motion au siège du département de l'Oise.
- d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro N°2018/03/14

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- 1/ <u>la fête de Printemps</u>: arrive à grands pas. La fête débutera le samedi 7 avril à 14h30 par la traditionnelle « chasse à l'œuf » et se poursuivra avec les manèges qui resteront jusqu'au lundi 9 avril au soir. Les tickets de manège seront distribués le samedi 7 avril lors de la permanence des élus entre 10 heures et 12 heures pour les enfants d'Esquennoy nés après le 01/01/2002.
- 2/ Médailles du travail Airélec le vendredi 20 avril à 16h 30 à la mairie.
- 3/ <u>Bourse aux plantes organisée le dimanche 22 avril</u> : par l'association des Jardins Partagés à la salle des sports. Une restauration sur place à l'extérieur de la salle est possible.
- 4/ <u>Commémoration du 8 mai</u> : Rassemblement au cimetière à 9h30, début de la cérémonie à 9h45 suivi du dépôt de gerbe à la Pierre du Souvenir puis du Verre de l'Amitié.
- 5/ <u>Eglise</u>: monsieur le Maire a ramené un orgue qu'il va falloir monter à la tribune de l'église. Les Conseillers vont être mis à contribution pour exposer leurs idées et éventuellement leurs bras!

Madame Delattre demande à ce que les élus puissent venir voir l'état d'avancement des travaux.

Le service Prévention-Sécurité du SDIS a reçu un dossier préparé par le Maître d'œuvre avant réouverture de l'édifice.

- 6/ Réunion à la CCOP pour la Salle des Sports : monsieur le Maire et monsieur Mulliez ont rencontré monsieur le Président de la CCOP le lundi 12 mars afin d'exposer le point de vue du Conseil Municipal. Monsieur Cotel semble tenir particulièrement à revenir sur la délibération qui avait été prise en Conseil Communautaire en 2016. Monsieur le Maire fait un tour de table afin d'avoir les avis de chaque membre du Conseil Municipal : à la différence des (ou de certains ?) élus communautaires, les élus municipaux n'ont pas changé d'avis sur l'une des seules expériences de mutualisation tentées par la CCOP ces dernières années. Ils jugeront, à l'aune des décisions qui seront bientôt prises, des réelles intentions de la CCOP à l'égard des petites communes. En tout état de cause, ce n'est pas la commune d'Esquennoy qui est demandeuse de ce changement de cap et il conviendra donc au Conseil Communautaire de se prononcer. Les élus chargent monsieur le Maire d'en avertir monsieur le Président de la CCOP.
- 7/ Réunion HLM: la SA HLM va entreprendre dans les deux ans à venir un programme de rénovation énergétique et de mise aux normes de la cité HLM. Les combles seront isolés, une isolation des murs extérieurs sera entreprise, de même que le changement des huisseries par des double-vitrages. Les installations électriques seront également révisées et mises aux normes. Enfin les balustrades devant les habitations seront changés pour celles qui n'ont pas été entretenues par les locataires.
- 8/ <u>Abribus</u>: monsieur le maire lit aux membres du Conseil la lettre reçue de Mme la Présidente de Conseil Départemental qui indique que, compte tenu des demandes faites par monsieur le maire lors du renouvellement de la concession pour le mobilier urbain, le déplacement de l'abribus pourra être effectué prochainement et sera pris en charge par le Conseil Départemental.
- 9/ <u>Subvention du Conseil Départemental pour la réfection de la toiture du presbytère</u>: monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que la demande de subvention pour la réfection de la toiture du presbytère vient d'être accordée (50% du montant HT). Le choix de l'entreprise sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil afin que les travaux puissent débuter à la belle saison.
- 10/ <u>Projet éolien</u>: monsieur le maire s'est rendu le 28 mars en Préfecture à la réunion de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Devant les attitudes modérées de l'ABF ainsi que des associations militantes, un avis positif devrait à priori être donné au projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

みかかかかかかかかか

#### **ANNEXE AU PV DE REUNION DU 30/03/2018**

#### NOTE DE SYNTHESE FINANCIERE POUR LE BUDGET COMMUNAL

La réalisation du budget 2017 s'est déroulée de manière satisfaisante en dépit de la poursuite de la baisse des dotations de l'état (DGF), des attributions de compensation pour les nuisances éoliennes, et d'un décalage d'un exercice du versement du FCTVA (nous devrions avoir le versement de deux années sur l'exercice 2018).

#### 1/ Les dépenses de fonctionnement :

- Les charges de personnels sont contenues.
- Le plan d'économies sur le budget électricité de la commune, en particulier l'éclairage public, a commencé l'an dernier. Les premiers gains ont été enregistrés sur les dernières factures d'électricité de l'année.

#### 2/ Les recettes de fonctionnement :

- Poursuite de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement qui est passée de 119 788 € en 2012 à 77 077 € en 2017.
- Poursuite de la baisse des recettes provenant des quatre éoliennes situées sur notre territoire, les recettes sont passées de 116 000 € en 2012 à 37 999 € en 2017 (modification des lois, décisions du Conseil Communautaire de la CCVBN d'abord puis de la CCOP).

Au total, l'ensemble des recettes de fonctionnement de la commune est passé de 565 000 € en 2012 à 518 795 € en 2017, nous attendons 490 000 € pour 2018 (estimation).

#### 3/ l'investissement :

- Plusieurs travaux budgétés sur 2017 sont seulement en cours de réalisation en ce début d'année 2018 : il en est ainsi des WC pour Personnes à Mobilité Réduite au presbytère ainsi qu'à l'école. De même la dernière tranche de travaux à l'église est en cours et devrait être terminée avant la fin du mois d'avril.
- De nombreux dossiers de subvention ont été déposés (ou sont en cours). Nous effectuerons les travaux dont les subventions ont été accordées (couverture du presbytère, isolation et aménagement intérieur du presbytère, défense incendie, achat d'une balayeuse-ramasseuse pour la voirie).
- Le projet d'un citystade est toujours d'actualité mais ne pourra sans doute pas voir le jour en 2018.

#### 4/ L'endettement :

Aucun prêt nouveau n'est venu alourdir la charge de la dette du budget communal. L'endettement en capital du budget communal passera de 371 729 € en 2012 à un montant de 266 391 € fin 2018.

#### 5/ Les taux d'imposition :

Les taux communaux des quatre taxes sont restés inchangés depuis 2012 et le resteront en 2018.

## NOTE DE SYNTHESE FINANCIERE POUR LE BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Les dates de transfert des budgets de l'eau d'une part et de l'assainissement d'autre part ont été reculées et ne devraient pas intervenir avant 2020 ; il est possible que ce transfert puisse être reporté jusqu'en 2026 sous certaines conditions. En cas de vote à la Communauté de Communes, Esquennoy demandera ce report jusque 2026. En effet, par un simple effet de seuil, les factures d'eau payées par les habitants seraient immédiatement soumises à la TVA alors qu'elles ne le sont pas actuellement. L'augmentation serait de 5,5 à 7% sans aucun service supplémentaire à la population, et ceci sans compter les augmentations liées à l'harmonisation entre les différentes communes dont un certain nombre assurent la réalisation de couteux « tout à l'égout » (le prix de l'eau devrait rapidement atteindre 8 €/m³ dans ces communes...).

La lutte contre les fuites sur le réseau nécessite une surveillance permanente. Nous continuons à remplacer peu à peu les branchements plomb pour nous mettre en conformité avec la loi, mais aussi parce que ces branchements sont devenus fragiles. Le rendement du réseau est à nouveau en deçà du seuil critique.

Les études de zonage d'assainissement peuvent enfin débuter et nous enchaineront sur la réalisation de la station d'assainissement qu'il est indispensable que nous reconstruisions pour la cité HLM.

Le prêt de 102 000 € contracté fin 2015 a commencé à être remboursé. De ce fait le capital restant dû du budget de l'eau, passé de 102 241 € fin 2012 à 177 332,24 € fin 2015, a amorcé sa décrue et sera de 145 495,30 € fin 2018.